



COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29
Présents : 18
Absents : 11

Pour : 27
Abstention : 1
Contre :

L'An Deux Mille Vingt Trois, le dix-sept mai dans la salle Caravane Monde à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 10 mai 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Bayle, Buard, Diatta, Faure-Pinault, Garraud, Gleyze, Griffé, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Laville, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo.

Excusés : M. Bornes (pouvoir à Mme Bayle), M. Boukal (Pouvoir à Mme Faure-Pinault), M. Chabaud (pouvoir à M. Mazeyrat), M. Chezeau (pouvoir à Mme Tolfo), M. Dersi (pouvoir à M. Jouve), M. Galiana (pouvoir à M. Peverelli), Mme Keskin (pouvoir à Mme Segueni), Mme Lorenzo (pouvoir à M. Gleyze), Mme Valla (pouvoir à M. Michel), M. Vallon (pouvoir à M. Noël).

Absente : Mme Gaillard.

Secrétaire : Mme Garraud

Objet : Subventions aux associations

Considérant, la volonté politique de soutenir les associations qui contribuent à dynamiser la vie locale,

Considérant, la volonté politique actée par le contrat de ville de favoriser l'accès à la culture de tous les habitants, et les projets portés par les associations,

Le Conseil Municipal,
Après Avoir délibéré,

DÉCIDE de l'attribution des subventions suivantes au titre de la politique culturelle :

- | | |
|--|----------|
| • Corps et Décor | 11 500 € |
| • Scène de Musiques Actuelles AGSA – SMAC 07
Conformément aux engagements pris dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019 - 2020 - 2021- 2022. | 4 800 € |
| • Cafés littéraires de Montélimar
(Organisation des cafés littéraires au Teil) | 2 000 € |
| • Présences Photographie
dans le cadre de la convention pluriannuelle 2021-2023, | 2 500 € |

DÉCIDE de l'attribution des subventions suivantes au titre de la vie associative :

- | | |
|--|----------|
| • Amicale du personnel | 4 300 € |
| • Tiers lieu « Le Tilt » | 3 000 € |
| • Amicale des sapeurs-pompiers | 1 500 € |
| • Comité des villes Jumelées, sur la base de la convention en date du 10/11/2009 | 904,30 € |

DÉCIDE de l'attribution des subventions suivantes au titre de l'animation de la vie locale :

- Association Handball 07 700 €
(Participation au quarts et demi-finales Coupe de France le 09 avril 2023 : frais supplémentaires de logement, de transport et restauration,)
- Association des Joueurs de foot sapeurs-pompiers de l'Ardèche 2 000 €
(Organisation championnat de France de foot des sapeurs-pompiers sur le Teil les 18, 19 et 20 mai 2023)
- Foyer Alice Avon (Organisation des 100 ans de NOHARET Georgette) 250 €

DÉCIDE de répartir le fonds associatif selon les modalités suivantes sur la base des critères décidés lors de la commission d'attribution, qui s'est déroulée le 29 mars 2023.

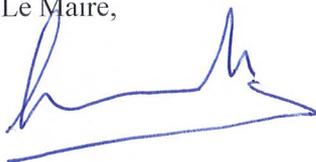
Ont été pris en compte :

- le nombre de salarié(s) de l'association,
- le nombre d'adhérents,
- leur épargne,
- les actions menées pour l'année à venir sur le Teil,
- les actions menées sur l'année antérieure,
- le montant de la subvention versée en 2022.

ACCA Le Teil	400 €
Amicale Laïque Astier Centre	250 €
Amicale Laïque Rosa Parks	250 €
Amicale Laïque Mélas	250 €
Amis des arts	500 €
Assofital	1 000€
Astroteil	500 €
Atout Jeune	1 500€
Batterie Fanfare Teilloise	500 €
Cantoteil	500 €
Comité de quartier – Roury	350 €
Comité des fêtes	800 €
Elec-tic	500 €
Espoir Sénégal	300 €
FCPE	250 €
Groupe de danse Populaire	250 €
Les Chats sans toi ...t	200 €
Les pièces Montées	1 000 €
Médiacom	1 500 €
Patrimoine et Traditions	250 €
Prévention Routière 07	150 €
Terre de sens 07	250 €
The 4L Boys	350 €
The Teil To Be	2 300€
Tonaliteil	2 500€
ULAC	900 €
Zone 5	1 000€

Pour extrait conforme

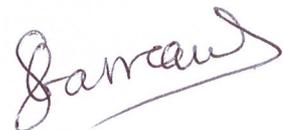
Le Maire,



Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,



Sonia GARREAUD